

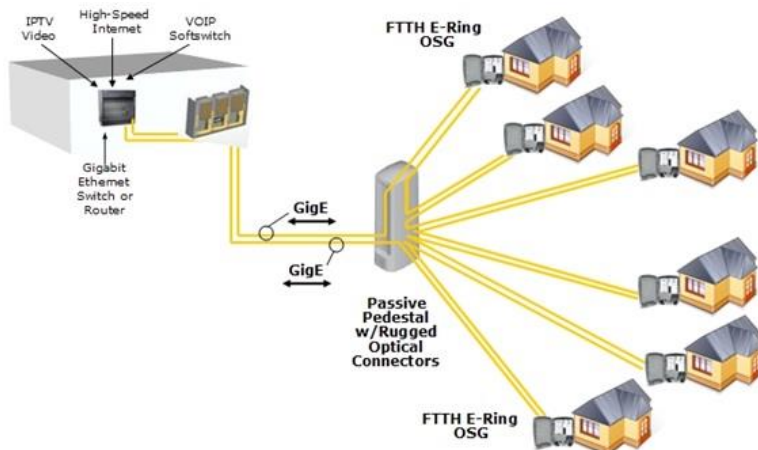
## LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE LA FIBRE A ROSCANVEL

AVRIL MAI 2024

COMMUNIQUE

Les travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune de Roscanvel sont à présent totalement engagés. Ils sont conduits sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat MEGALIS BRETAGNE, et mis en œuvre par son contractant, la société AXIONE. La mairie n'a donc pas de compétence propre concernant la mise en œuvre de cette opération sur son territoire, comme partout en Bretagne.

Après la pose des 3 armoires de raccordement situées le long de la D355, au nord, au centre et au sud de la commune, la phase actuelle porte sur la mise en place du réseau de fibre optique vers chacune des adresses répertoriées des propriétaires de locaux d'habitation ou professionnels. Les chantiers de déploiement commenceront en différents endroits du territoire le 15 avril 2024 et s'étaleront au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.



Le circuit « fibre » comporte des passages en voie souterraine, partout où cela est possible (lignes électriques enfouies), et en voie aérienne. Dans ce dernier cas, les lignes seront disposées sur un réseau de « poteaux » ad hoc. Les emplacements précis de ce réseau ont été balisés par un tracé de couleur bleue sur la

partie de l'espace public. La situation de chacun de ces poteaux a été déterminée par MEGALIS en coordination avec AXIONE, compte tenu des impératifs techniques et de sécurité du réseau.

À terme, pour ce qui concerne le circuit aérien de distribution télécommunication, les poteaux d'ORANGE, qui soutiennent actuellement les fils cuivre ADSL, seront pour la plupart supprimés par les soins d'ORANGE (échéance > 2030).

Les services municipaux sont en mesure d'apporter des informations sur le processus en cours, mais tous détails sur la localisation précise de chacun des points d'appui des lignes et sur la justification technique de leur emplacement ne peut être apporté que par la société AXIONE, maître d'œuvre du chantier. Ils peuvent relayer vers l'opérateur techniquement compétent une réclamation à la seule condition qu'elle soit fondée (ex: implantation par erreur sur un domaine privé) .

